

25 oct 2019 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 25 octobre 2019

## Prolongation d'un an du contrat pour la production des cartes d'identité et des documents de séjour

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation d'un an du contrat entre le SPF Intérieur et l'asbl Zetes pour la confection, la personnalisation et la distribution des cartes d'identité et des documents de séjour.

Le lancement des nouvelles cartes avec empreintes digitales devrait avoir lieu entre février et juin 2020. Afin d'assurer la transition vers cette période de délivrance des nouvelles cartes, le SPF Intérieur doit encore faire appel aux anciennes cartes. Le contrat avec Zetes concernant la production des cartes d'identité et cartes de séjour électroniques arrive à échéance le 31 octobre 2019. Le SPF Intérieur souhaite prolonger d'un an le contrat afin de continuer à garantir la délivrance des différentes cartes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts  
Porte-parole  
+32 477 54 75 03  
[erik.eenaerts@ibz.fgov.be](mailto:erik.eenaerts@ibz.fgov.be)